

# Assistants parlementaires : le grand plan social

Alors que 1405 collaborateurs ont déjà été remerciés en juin, les licenciements se poursuivent

**L**e renouvellement de l'Assemblée nationale en juin a provoqué un autre jeu de chaises musicales au Palais-Bourbon. Un plan social massif mais silencieux. Selon un document que s'est procuré *Le Monde*, 1405 collaborateurs parlementaires ont été licenciés « pour fin de mandat » après les élections législatives. Une opération qui a coûté près de 36 millions d'euros, selon ce même document produit par la questure de l'institution.

L'ampleur de ces licenciements a même conduit à puiser dans les réserves financières du Palais-Bourbon. Le budget pour 2017 n'anticipait qu'un renouvellement à 50 % des députés et donc des effectifs de collaborateurs. La vague de « dédagisme » et la victoire de La République en marche (LRM) sont passées par là. Finalement, 72 % des sièges ont changé de propriétaire, alourdissant d'autant la vague de fin de contrat.

Selon ce même document, parmi les 1850 assistants en fonctions aujourd'hui, 172 sont d'anciens collaborateurs qui ont été réembauchés. Des chiffres à prendre avec précaution, précise le texte, car les équipes parlementaires ne sont pas encore totalement constituées. Ces dernières semaines, de nombreux assistants ont vu leur contrat s'achever avant la fin de leur période d'essai. « Ça valse énormément en ce moment », confirme la collabo-

ratrice d'un député LRM.

## « Pôle emploi »

Si ces séparations se font parfois à l'initiative de l'employé, ou d'un commun accord, d'autres sont plus mal vécues, comme le racontent plusieurs anciens membres d'équipes parlementaires, certains préférant garder l'anonymat.

Le 27 octobre, Thierry Michels, député (LRM) du Bas-Rhin, a ainsi écarté deux de ses employés en circonscription. Une annonce

brutale et sans préavis, expliquent ces derniers. « Un matin, à mon arrivée, il m'a dit qu'il mettait fin à mon contrat de travail, m'a demandé de lui remettre mes clés, mon téléphone et mon ordinateur et c'est tout », assure Philippe Schneider. Il dit d'autant moins comprendre que « trois jours avant [le député lui] avait signé une procuration bancaire ».

Vingt minutes plus tard, sa collègue – qui ne souhaite pas donner son nom – arrivait à son tour à la permanence parlementaire. « J'avais apporté des petits croissants car je savais que le député avait eu une semaine difficile à Paris », raconte-t-elle. La conversation prend la même tournure. « Il m'a dit : "Tu vas recevoir une lettre recommandée, il y a un mois de préavis. Dans quinze jours tu pourras t'inscrire à Pôle emploi". »

« J'ai passé des messages avant de mettre fin à leur contrat », assure Thierry Michels, qui rappelle que « c'est l'objet même d'une pé-

## « Tous les députés ne sont pas forcément d'excellents managers »

MICKAËL LEVY  
syndicaliste

riode d'essai de vérifier s'il y a des inadéquations ». Lui invoque des missions qui n'étaient pas remplies, des problèmes d'organisation, un manque d'autonomie de ses salariés. « C'est ce que j'attendais de personnes qui ont un statut de cadre », précise-t-il encore.

Comme beaucoup de ses collègues, M. Michels avait décidé de recruter des militants qui avaient fait les campagnes présidentielle et législatives auprès de lui. « Un bon militant ne fait pas forcément un bon collaborateur. C'est un métier où l'on doit être capable de

tout faire, on a dix casquettes, sur tout au début », indique Mickaël Levy, cosecrétaire général du SN-CP-FO, principal syndicat des collaborateurs parlementaires.

## « Pas un merci »

Depuis début juillet, une quinzaine d'anciens salariés se sont tournés vers lui après une fin de période d'essai. Mais le nombre de contrats rompus est plus important. « Nous devrions avoir des chiffres courant décembre pour évaluer

l'ampleur de la vague », poursuit le syndicaliste, qui rappelle que ces ruptures sont légales quoique parfois mal vécues sur la forme.

« J'ai signé un contrat à durée indéterminée mais j'ai été traité comme un intérimaire », relate un collaborateur parisien qui a vu son contrat s'achever à la fin octobre. « Je n'ai pas eu un merci pour le travail accompli, pour-suit-il. Cela me donne le sentiment que l'on prend des gens, on les presse et on les jette. »

« Les annonces peuvent être brutales pour quelqu'un qui a changé de vie pour choisir ce métier », note M. Levy. Avec leur élection, certains députés découvrent ainsi le métier d'employeur, à la tête d'équipes de souvent trois ou quatre personnes. « Tous les députés ne sont pas forcément d'excellents managers. Gérer un cabinet parlementaire et des collaborateurs, ça s'apprend », observe M. Levy. « En entreprise, il y a un service du personnel, on n'est pas tout seul pour gérer les recrutements », observe aussi le député Thierry Michels.

« Il faudrait des formations obligatoires en début de mandat », observe Marianne Darmon, coprésidente du Cercle des collaborateurs et attachés parlementaires de l'Assemblée. Les représentants de collaborateurs demandent depuis des années une amélioration réglementaire de leur statut afin protéger ces salariés au destin lié à la vie politique de leur patron. ■

MANON RESCAN